



**UFSO**

# COMPTE RENDU

## CAO Réformée ... SUITE!!!

La troisième réunion de travail sur la nouvelle cartographie des CAO s'est tenue le vendredi 17 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur ADNET DRH/MD.

### **1- RAPPEL DES GRANDS PRINCIPES CONCERNANT LE DISPOSITIF ENVISAGÉ :**

- **Une CAO par employeur** placée au niveau du CMG ayant au moins 350 ouvriers de l'Etat (OE/CED/TSO) dans le ressort de ce CMG : présidence par le chef du CMG.
- **Une CAO mixte** placée au niveau du CMG regroupant plusieurs employeurs dont l'effectif d'ouvriers est inférieur à 350 (regroupements décidés localement) : présidence par le chef du CMG.
- **Une CAO d'établissement** pour tout établissement dont l'effectif est supérieur à 500 ouvriers de l'Etat (OE/CED/TSO) : présidence par le chef d'établissement.
- **Une CAO de COMSUP** dont le format est défini par la règle (le texte fixerait de manière définitive pour les 3 CAO concernées le nombre de sièges envisagé à 4/CAO) : présidence par le chef du bureau RH du COMSUP.

**Une règle unique : les décisions d'avancement sont prises à l'issue de la CAO par le chef du CMG qui a délégation de pouvoir.**

### **2- RAPPEL DES ATTRIBUTIONS DE LA CAO :**

1. Avancements de groupe à l'essai
2. Avancements de groupe au choix
3. Avancements de groupe suite à formation qualifiante
4. Avancements d'échelon au choix
5. Changements de professions
6. Nominations en qualité de chef d'équipe
7. Nomination sur un emploi de niveau HCD
8. Situation des ouvriers issus d'établissements restructurés au regard de leur avancement

La cartographie présentée fait apparaître la répartition suivante :

	<u>Nbre CAO</u>	<u>Effectif concerné</u>	<u>Moyenne par CAO</u>
<u>CMG RENNES</u>	<u>6</u>	<u>3550</u>	<u>591</u>
<u>CMG SGL</u>	<u>3</u>	<u>1398</u>	<u>466</u>
<u>CMG METZ</u>	<u>4</u>	<u>2093</u>	<u>523</u>
<u>CMG BX</u>	<u>4</u>	<u>2017</u>	<u>504</u>
<u>CMG TLN</u>	<u>5</u>	<u>2463</u>	<u>492</u>
CMG LYON	3	1196	398
SPAC	1	671	671
AIA	3	2097	699
COMSUP	3	271	90
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>15756</b>	<b>492</b>

La DRH/MD nous a présenté des tableaux dans lesquels, la CAO regroupe les OE/CE et les TSO.

Pour Force Ouvrière, cela ne correspond pas aux débats des réunions précédentes où nous avons demandé une CA-TSO spécifique pour cette catégorie de personnels. Cette situation est un point de blocage, malgré les arguments développés par l'administration sur le fait que les TSO soient dans un collège différent de celui des OE/CED et que les TSO pourraient voter uniquement pour leur catégorie au sein de la CAO unique.

### Répartition des sièges

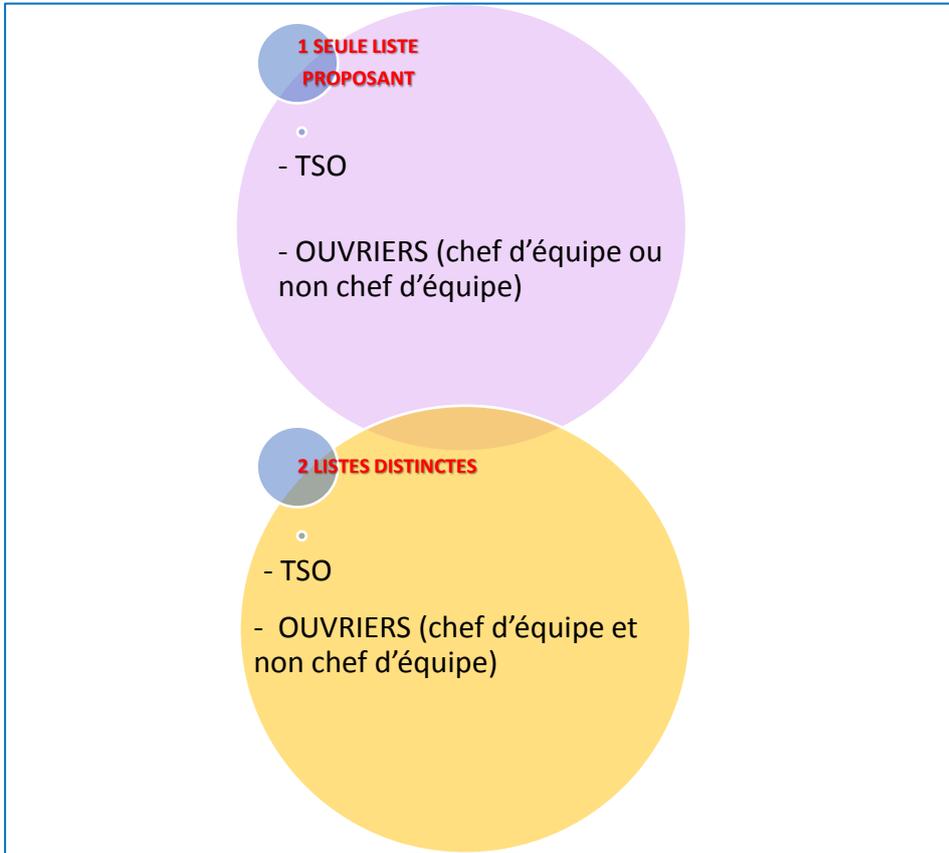
Plusieurs hypothèses avaient été présentées lors de la réunion du 11 octobre dernier dont l'hypothèse H4. Deux nouvelles propositions H6 et H7 (voir tableau ci-dessous) ont été présentées.

Force Ouvrière constate que l'hypothèse H4 trois collèges (OE-CED-TSO) n'est plus d'actualité !!!

	<b>H4</b>		<b>H6</b>		<b>H7</b>	
	Sièges	%	Sièges	%	Sièges	%
OE/CED	226	90%	197	88%	226	89%
TSO	25	10%	27	12%	27	11%
TOTAL	251		224		253	

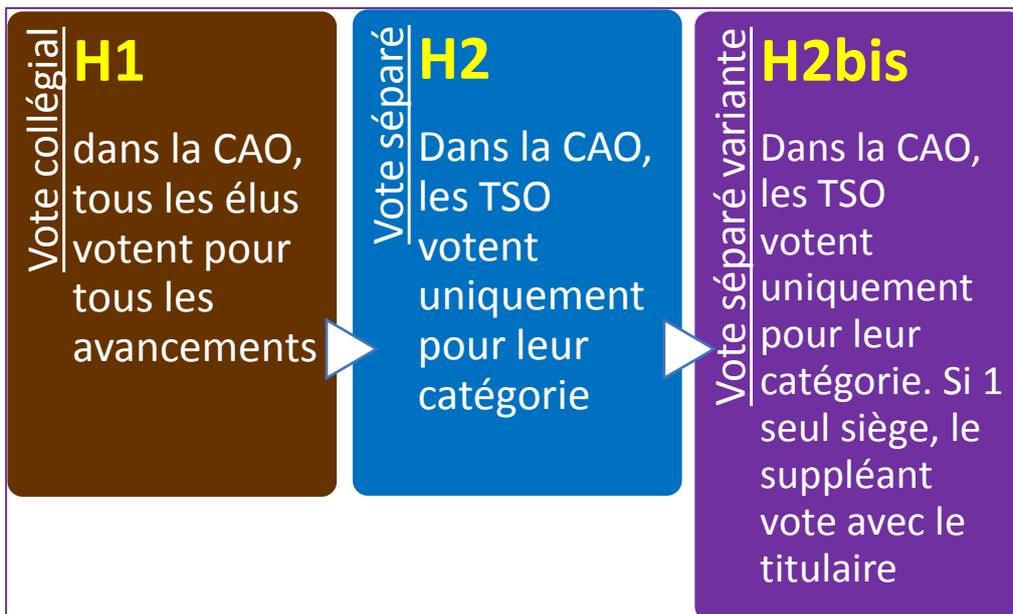
## Mode de fonctionnement des commissions

Pour la liste, il est proposé :

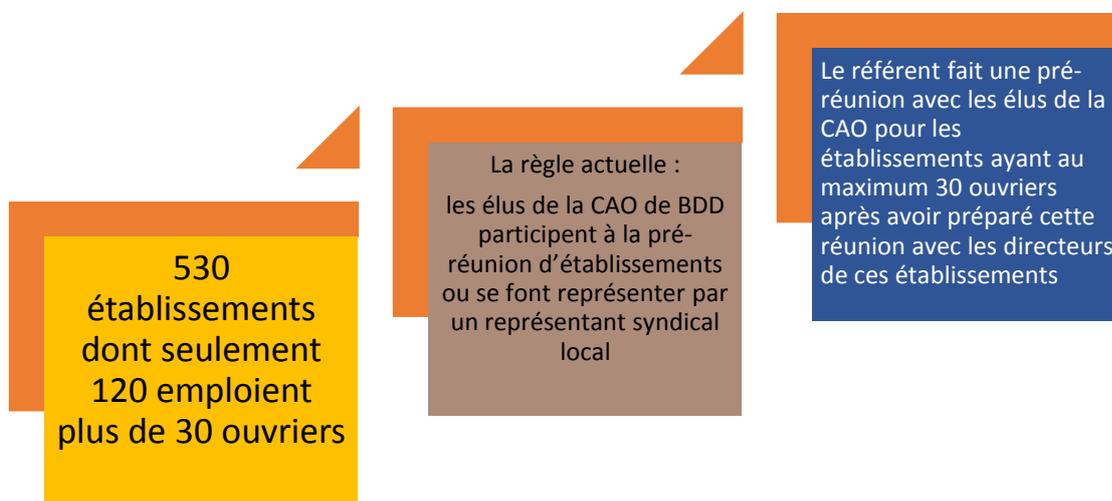


Pour Force Ouvrière, il serait préférable d'opter pour les deux listes distinctes et pourquoi pas une option à trois listes distinctes TSO – OE – CED ???

Pour le vote, trois hypothèses ont fait débat sans trouver une issue favorable...



## Présentation du cas des cas d'établissements de 30 ouvriers au plus :



Pour Force ouvrière, ce tableau indique, outre le fait que 410 établissements ont un effectif inférieur à 30 ouvriers, que les référents auront un rôle important au sein des pré-réunions.

Pour conclure, les débats ont été longs et animés sur les sujets présentés, si bien que nous n'avons pas pu aborder de façon significative le sujet concernant le « processus d'avancement » et surtout de trouver un consensus sur les thèmes abordés.

La DRH/MD, en accord avec les organisations syndicales, a annulé la réunion prévue pour les TSO le 18 décembre prochain au profit d'une quatrième réunion sur les CAO. La réunion « TSO » aura lieu courant du mois de janvier 2018.

Paris, le 20 novembre 2017